DEC112211DAJ

Décision fixant la date de référence de la situation des électeurs en vue des élections des membres des sections du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2011 portant organisation des élections des membres des sections du Comité national de la recherche scientifique,

Le Président
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DECIDE :

Art. 1er – Date de référence

En application de l'article 2-1 du décret 2011-676 du 15 juin 2011 susvisé, la date de référence de la situation des personnes appelées à participer aux élections des membres des sections du Comité national de la recherche scientifique est fixée au 31 janvier 2012.

Art. 2. – Publication

2.1. – La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera consultable au siège du CNRS (secrétariat général pour les élections - 3 rue Michel Ange – 75016 Paris) ainsi que sur le site Web des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections), mention de cette décision sera faite au *Journal officiel* de la République française.

2.2. – Le président du CNRS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 30 septembre 2011

Alain Fuchs